

Le contrat de confiance et les « *pédagos* »

André Antibi

Novembre 2016

Actuellement en France, on a parfois tendance à montrer du doigt certains chercheurs en didactique ou en sciences de l'éducation, et à les traiter de « pédagos ». J'en fais souvent partie ; et j'en suis fier, car effectivement j'attache une très grande importance à la pédagogie.

Un de mes objectifs principaux est de me faire comprendre par le plus grand nombre d'élèves, en prenant soin de présenter les notions le plus simplement possible sans les déformer, en les incitant à travailler et en faisant en sorte que leur travail soit récompensé. Les élèves apprécient cet effort ; c'est ce qui ressort nettement des témoignages écrits de ceux dont j'ai la charge, à l'École d'ingénieurs Sup Aéro par exemple, en mathématiques.

Je suis sûr que la plupart des « *pédagos* » procèdent de manière analogue.

Le système EPCC, avec les diverses variantes auxquelles il donne lieu, s'inscrit tout à fait dans cette optique : l'élève, prévenu précisément des questions du contrôle qui pourront lui être posées, travaille beaucoup plus, car selon les termes du *contrat de confiance*, il lui est possible de maîtriser et de savoir refaire en temps limité un périmètre bien délimité d'exercices déjà traités en classe. Bien entendu, cette option d'un travail portant essentiellement sur ce qui a déjà été parcouru ne concerne que le contrôle. Pendant la phase d'apprentissage, qui représente l'essentiel du temps d'enseignement, il convient de proposer aux élèves certaines activités plus complexes, qui pourront être sources d'obstacles et se prêter à une certaine recherche sans la contrainte d'un temps limité.

Peut-on qualifier de laxistes les professeurs qui mettent en pratique ce système (plusieurs dizaines de milliers en France) ? Absolument pas.

D'une certaine manière, et en donnant à ce terme un tout autre sens, on pourrait dire que je suis *élitiste* dans l'esprit suivant : je trouve normal, et formateur pour les élèves, d'accorder une grande importance à la valeur « travail ». Cela suppose de reconnaître le mérite des élèves les plus travailleurs et de les valoriser par rapport aux autres, tout en essayant de tirer vers le haut, bien-sûr, ceux qui, pour diverses raisons, restent en deçà de leurs possibilités.

Une remarque concernant la notion d'une évaluation « bienveillante » Elle doit absolument rimer aussi avec « exigeante », donc non suspecte de laxisme comme on l'entend parfois. En d'autres termes, le rôle de l'enseignant est certes de n'humilier aucun élève, mais il est avant tout de *valoriser le travail* de l'élève et de reconnaître ses acquis. Je suis convaincu que mettre une bonne note à un élève qui ne la mérite pas, c'est lui rendre un mauvais service, à l'école mais aussi pour sa vie future.

Une précision enfin concernant le bien-être des élèves : il faut essayer de rendre les élèves heureux à l'école, certes, mais dans un contexte qui les aide à retrouver le *goût du travail*, ce que permet d'obtenir le système d'évaluation par contrat de confiance avec ses diverses variantes.